



DIRECTION
DE LA SÉANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	5500
----------------	------

9 MARS 2023

S O U S - A M E N D E M E N T
à l'amendement n^o 2132 de la commission des affaires sociales
présenté par
Mme PONCET MONGE

C	
G	

ARTICLE 9

Amendement 2132, alinéas 5 et 10

Supprimer les mots :

au a

OBJET

Nous saluons cet amendement qui vise inclure les agents chimiques dangereux, au même titre que les facteurs de risques ergonomiques, parmi les facteurs pris en compte lors de l'établissement par les branches professionnelles de listes de métiers et activités particulièrement exposés en vue de définir les orientations du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle.

Nous souhaiterions le renforcer en incluant également les activités exercées en milieu hyperbare, les températures extrêmes, et le bruit, qui sont les trois autres critères d'un environnement physique agressif.

Selon l'Institut national de recherche et de sécurité, « Un outil qui glisse des mains lorsqu'elles sont moites, la transpiration qui gêne la vue... : la chaleur peut ainsi entraîner des altérations fonctionnelles et générer des risques pour la sécurité. Lors de l'exposition à la chaleur, des effets psychologiques/cognitifs sont également observés comme l'augmentation du temps de réaction, des erreurs ou omissions. Il est toujours plus difficile d'effectuer une tâche demandant de la précision et plus risqué de réaliser une tâche demandant un effort physique important dans une ambiance très chaude ».

De manière générale, la pénibilité au travail est accrue en France. Selon l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail de l'UE, en 2022, sur les 12 derniers mois, 30% des salariés français ressentaient une fatigue générale, 24% ont eu des problèmes de maux de tête, 26% des problèmes musculaires/osseux/articulaires, et 25% sont passés par des états de stress/dépression/anxiété. Selon la Dares, l'exposition à un bruit intense connaît un accroissement pour l'ensemble des salariés, passant de 16,1% en 1984 à 18,3% en 2016.



DIRECTION
DE LA SÉANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	5501
----	------

9 MARS 2023

S O U S - A M E N D E M E N T
à l'amendement n° 2132 de la commission des affaires sociales
présenté par

C	
G	

Mme Mélanie VOGEL, MM. BENARROCHE, BREUILLER et DANTEC, Mme de MARCO et
MM. DOSSUS, FERNIQUE, GONTARD, LABBÉ, PARIGI et SALMON

ARTICLE 9

Amendement 2132, alinéas 5 et 10

Supprimer les mots :

au a

OBJET

Nous saluons cet amendement qui vise inclure les agents chimiques dangereux, au même titre que les facteurs de risques ergonomiques, parmi les facteurs pris en compte lors de l'établissement par les branches professionnelles de listes de métiers et activités particulièrement exposés en vue de définir les orientations du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle.

Nous souhaiterions le renforcer en incluant également les activités exercées en milieu hyperbare, les températures extrêmes, et le bruit, qui sont les trois autres critères d'un environnement physique agressif.

Selon l'Institut national de recherche et de sécurité, « Un outil qui glisse des mains lorsqu'elles sont moites, la transpiration qui gêne la vue... : la chaleur peut ainsi entraîner des altérations fonctionnelles et générer des risques pour la sécurité. Lors de l'exposition à la chaleur, des effets psychologiques/cognitifs sont également observés comme l'augmentation du temps de réaction, des erreurs ou omissions. Il est toujours plus difficile d'effectuer une tâche demandant de la précision et plus risqué de réaliser une tâche demandant un effort physique important dans une ambiance très chaude ».

De manière générale, la pénibilité au travail est accrue en France. Selon l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail de l'UE, en 2022, sur les 12 derniers mois, 30% des salariés français ressentaient une fatigue générale, 24% ont eu des problèmes de maux de tête, 26% des problèmes musculaires/osseux/articulaires, et 25% sont passés par des états de stress/dépression/anxiété. Selon la Dares, l'exposition à un bruit intense connaît un accroissement pour l'ensemble des salariés, passant de 16,1% en 1984 à 18,3% en 2016.



DIRECTION
DE LA SÉANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	5502
----	------

9 MARS 2023

S O U S - A M E N D E M E N T
à l'amendement n° 2132 de la commission des affaires sociales
présenté par
Mme PONCET MONGE

C	
G	

ARTICLE 9

Amendement 2132

Alinéas 5 et 10

Compléter ces alinéas par les mots :

ainsi que le 3

OBJET

Par ce sous-amendement, le Groupe Écologiste-Solidarité et Territoires souhaite renforcer ce qui est proposé dans le présent amendement, en incluant, au même titre que les facteurs de risques ergonomiques, certains rythmes de travail, parmi les facteurs pris en compte par le Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) créé par l'article 9.

Le travail en équipes successives alternantes, communément appelé travail posté (comme par exemple les 3x8 ou 2x12) est également l'un des facteurs de risques professionnels liés à certains rythmes de travail. Il implique généralement des horaires la nuit.

Depuis 2015, le travail de nuit et le travail en équipes successives alternantes sont les deux facteurs ayant conduit au plus grand nombre d'ouvertures de compte professionnel de prévention selon la Cour des Comptes.

La pénibilité du travail répétitif peut avoir des conséquences très lourdes pour le salarié. Selon le code du travail, "le travail répétitif est caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposé ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini".

De plus, il est important de souligner que le travail répétitif se retrouve davantage dans les métiers occupés par des femmes. Les troubles musculo-squelettiques liés au travail sont dus à des gestes répétitifs et les femmes développent deux fois plus que les hommes ces troubles car davantage exposées à des métiers répétitifs.

De plus, selon le rapport de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) en 2019, le secteur de la santé, de l'action sociale, du nettoyage et du travail temporaire et le secteur des services, commerces et industries de l'alimentation totalisent 59,3% des maladies professionnelles pour les femmes.



DIRECTION
DE LA SÉANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	5503
----	------

9 MARS 2023

S O U S - A M E N D E M E N T

à l'amendement n° 2132 de la commission des affaires sociales

présenté par

Mme Mélanie VOGEL, MM. BENARROCHE, BREUILLER et DANTEC, Mme de MARCO et
MM. DOSSUS, FERNIQUE, GONTARD, LABBÉ, PARIGI et SALMON

C	
G	

ARTICLE 9

Amendement 2132

Alinéas 5 et 10

Compléter ces alinéas par les mots :

ainsi que le 3

OBJET

Par ce sous-amendement, le Groupe Écologiste-Solidarité et Territoires souhaite renforcer ce qui est proposé dans le présent amendement, en incluant, au même titre que les facteurs de risques ergonomiques, certains rythmes de travail, parmi les facteurs pris en compte par le Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) créé par l'article 9.

Le travail en équipes successives alternantes, communément appelé travail posté (comme par exemple les 3x8 ou 2x12) est également l'un des facteurs de risques professionnels liés à certains rythmes de travail. Il implique généralement des horaires la nuit.

Depuis 2015, le travail de nuit et le travail en équipes successives alternantes sont les deux facteurs ayant conduit au plus grand nombre d'ouvertures de compte professionnel de prévention selon la Cour des Comptes.

La pénibilité du travail répétitif peut avoir des conséquences très lourdes pour le salarié. Selon le code du travail, "le travail répétitif est caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposé ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini".

De plus, il est important de souligner que le travail répétitif se retrouve davantage dans les métiers occupés par des femmes. Les troubles musculo-squelettiques liés au travail sont dus à des gestes répétitifs et les femmes développent deux fois plus que les hommes ces troubles car davantage exposées à des métiers répétitifs.

De plus, selon le rapport de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) en 2019, le secteur de la santé, de l'action sociale, du nettoyage et du travail temporaire et le secteur des services, commerces et industries de l'alimentation totalisent 59,3% des maladies professionnelles pour les femmes.



DIRECTION
DE LA SÉANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N°	5504
----	------

9 MARS 2023

S O U S - A M E N D E M E N T
à l'amendement n° 2132 de la commission des affaires sociales
présenté par
Mme LUBIN

C	
G	

ARTICLE 9

Alinéa 5

Supprimer "et au a"

OBJET

Cet amendement vise à intégrer tous les critères de pénibilité au 2°



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
2 MARS 2023	

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'amiante »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

7706

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont Amino-4 biphényle »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5509

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'Arsecnic »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'Arséniure de gallium »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'Azathioprine »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5810

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Benzène »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous paraît particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5511

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Benzidine »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5512

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Benzo »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5573

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Béryllium »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5514

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont me Butadiène »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Cadmium »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5716

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont Chlorure de vinyle »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

577

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Chrome »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Ciclosporine »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous paraît particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	
----------------	--

2 MARS 2023

5519

SOUS-AMENDEMENT N^o 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Cyclophosphamide »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérogène spécifique qui nous paraît particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	
----------------	--

2 MARS 2023

552

SOUS-AMENDEMENT N^o 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Diéthylstilbestrol »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5121

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Érionite »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5522

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'éthanol »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous paraît particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5523

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ~~ADD. APRES L'ARTICLE 8~~

g

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'amiante »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

g

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont Amino-4 biphényle »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'Arsenic »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5526

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

~~ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8~~

g

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'Arséniure de gallium »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	
----------------	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'Azathioprine »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

Handwritten signature in blue ink

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Benzène »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Benzidine »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

Handwritten signature in blue ink

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Benzo »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Béryllium »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	
----------------	--

2 MARS 2023

5532

SOUS-AMENDEMENT N^o 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont me Butadiène »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous paraît particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

133

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Cadmium »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

534

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont Chlorure de vinyle »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous paraît particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

535

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Chrome »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

5536

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Ciclosporine »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023
1737

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Cyclophosphamide »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.

Nb : La présente rectification porte sur la liste des signataires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023
5538

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Diéthylstilbestrol »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

52 39

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont le Érionite »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	
----	--

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N° 2132

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 8

Alinéa 5

Compléter cet alinéa par les mots :

« dont l'éthanol »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, souhaitent compléter cet alinéa en mentionnant une substance cancérigène spécifique qui nous parait particulièrement importante.